



Arnaque

Par **quentinhl**, le **30/03/2012** à **19:47**

VIDE

Par **pat76**, le **31/03/2012** à **18:58**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre vendeur dans lequel vous le mettez en demeure de vous rembourser l'achat car il vous a fait une dissimulation concernant la voiture, vous lui joindrez une copie du rapport du garagiste spécialisé LIGIER, pour confirmer votre demande.

Vous lui précisez qu' il devra remettre le véhicule en état ou assumer les frais de réparations ou récupérer la voiture et vous rembourser dans les 15 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous indiquez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1641 et 1644 du Code Civil et ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous garderez une copie de votre lettre.